

**MAIRIE
DE
GER**

SEANCE DU 28 AOUT 2020

DATE DE CONVOCATION : 21/08/2020

DATE D’AFFICHAGE : 21/08/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 15

VOTANTS : 15

L’An deux mil vingt, le vingt-huit août à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur PRIEUR Michel.

PRESENTS : PRIEUR Michel, Maire Président, MOIGNOT Philippe, HEDOU Gaëtan, Adjoint, DUTERTRE Mickaël, FOUILLEL Gilbert, L’HUISSIER Jean-Louis, NERAMBOURG Maryline, AMAND Marjorie, BONHOURE Joëlle, GOGUET Johnny, JARDIN Olivier, JOUIN Karen, LEROY Françoise, LEROY Sébastien, LHOMER Nadège

ABSENT EXCUSÉ : Néant

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Karen JOUIN

La séance est ouverte à 20h30.

Le compte rendu de la réunion du 24 juillet 2020 est approuvé à l’unanimité.

ACHAT LOCAL SIS 14, RUE DE LA POTERIE (délibération n°65/2020)

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales, et notamment l’article L.2241-1 relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières effectuées par la collectivité,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l’article L.111-1 relatif aux acquisitions amiables,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l’article L.1311-13 précisant le Maire est habilité à recevoir et authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers passés en forme administrative,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la gestion des biens relevant du domaine privé des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire donne connaissance de l'offre de vente d'un bien immobilier situé sur la Commune de Ger et appartenant à la SCI de la poterie, société gérée conjointement par Monsieur Christian JARDIN et Monsieur Jean MESMIN. Il s'agit d'une maison d'habitation sis 14, rue de la Poterie. Le bien correspond à la parcelle E214 d'une surface de 135 m².

Ce bien, une fois devenu propriété de la collectivité permettra d'installer un cabinet médical.

Après débat explicatif, le conseil municipal,

- D'acquérir le bâtiment cadastré E214 au prix de 50 000 € HT net vendeur (Frais notaire à la charge de l'acheteur)
- D'Autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE (délibération n°66/2020)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme Madame NERAMBOURG Maryline, correspondant défense

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA LISTE PREPARATOIRE DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECT (délibération n°67/2020)

Suite aux élections communautaires de 2020, le CIID fera prochainement l'objet d'un renouvellement de ses membres. Sur proposition des communes membres, le conseil communautaire présentera une liste de 20 commissaires titulaires et 20 commissaires suppléants, dans lesquels le directeur des finances publiques sélectionnera 10 membres titulaires et 10 membres suppléants pour constituer la commission.

Il est demandé à Monsieur Le Maire de présenter au minimum deux noms (1 membre titulaire et 1 membre suppléant).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose les personnes ci-après dénommées pour figurer sur la liste préparatoire dressée pour la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs :

- Monsieur Gaëtan HEDOU, membre titulaire
- Madame Joëlle BONHOURE, membre suppléant

LOCATION 15, RUE DES ECOLES – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 55 2020 DU 24/07/2020 (délibération n°68/2020)

Suite au désistement de Madame Angélique LEFLAËC, l'appartement est à nouveau en location. Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux une demande de location.

Après avoir délibéré, le conseil municipal refuse cette demande, le logement concerné étant réservé aux familles nombreuses.

SALLE DES ASSOCIATIONS : APPROBATION DU REGLEMENT (délibération n°69/2020)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- Approuve le projet de règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération

SALLE DES ASSOCIATIONS : TARIFS LOCATION (délibération n°70/2020)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- Fixe le prix de la location, à destination des résidents de la commune de Ger à 40€

DECISION N°2 SUITE A LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (délibération n°71/2020)

Comme suite à la délégation accordée par délibération n°24/2020 du 5 juin 2020, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a fait appel à un artisan chauffagiste, suite à un problème technique sur le chauffe-eau placé dans le logement au-dessus de la poste.

- Éric OLIVIER : la facture pour le remplacement du chauffe-eau s'élève à 848,74€.
- Compte tenu du montant élevé de cette facture, le conseil municipal souhaite se rapprocher du prestataire en question, afin de négocier le prix de la prestation.

DEMANDE DU MUSEE DE LA CERAMIQUE DE GER : UTILISATION DU LOGO DE LA COMMUNE (délibération n°72/2020)

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la demande du musée de la céramique de Ger. Ce dernier souhaiterait utiliser le logo de la Mairie, dans leur démarche de communication portant sur l'expo-concours « L'embouteillage » :



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

- Répondre favorablement à la demande du Musée de la céramique de Ger, étant précisé qu'il ne peut être utilisé à des fins personnelles ou commerciales.

MEUBLES A VENDRE – SALLE A MANGER BRETONNE (délibération n°73/2020)

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux l'offre d'achat de Mme LANGLOIS portant sur un ensemble de meubles traditionnels bretons enregistré à l'actif du patrimoine de la commune sous le numéro d'inventaire 2006-08 (valeur brute : 1200€ - compte 2184). Le prix de vente, fixé entre les deux parties, est de 200€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'offre d'achat de Mme LANGLOIS.

DECISION MODIFICATIVE N° (délibération n°74/2020)

En raison d'un manque de crédits sur certains articles et opérations, il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative suivante du budget communal.

Compte	Libellé	Mouvement
6574	Subventions	+1760€
65548	Autres contributions	+3200€
673	Titres annulés – exercices antérieurs	+210€
6247	Transport collectif	-2500€
6228	Divers	-1500€
6168	Autres assurances	-960€
6238	Frais divers de publicité	-210€

EXAMENS DE DEVIS : TRAVAUX DE MACONNERIE, CHARPENTE, COUVERTURE (BATIMENT JF MECA – COUTOUX ETIENNE) (délibération n°75/2020)

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la demande de Monsieur Jean LABBE, gérant de la société JF MECA. Ce dernier a observé la nécessité de réaliser des travaux de réfection de la charpente du bâtiment qu'il loue auprès de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- Décide de ne pas retenir le devis de la société COUTOUX ETIENNE de Ger (50850) pour un montant de 6 868.78 € HT (soit 8 242.54 € TTC)

EXAMENS DE DEVIS : TRAVAUX INTERIEURS – SOLS DANS LE LOGEMENT AU DESSUS DE LA MAIRIE (ENTREPRISE DOMINIQUE BESNIER) (délibération n°76/2020)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que suite au départ du dernier locataire en 2017, des travaux de réfection sont nécessaire dans l'appartement situé au 3, rue de l'Europe (50850 GER) pour le mettre à nouveau en location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- Décide de ne pas retenir le devis de la société DOMINIQUE BESNIER de Ger (50850) pour un montant de 2 793.36 € HT (soit 3 352.03 € TTC)

QUESTIONS DIVERS

- Calendrier 2020 :
 - o **07 novembre 2020** : remise des prix du concours des maisons fleuries (à la salle des fêtes)
 - o **14 novembre 2020** : cérémonie pour les nouveaux habitants et les nouveaux nés de la commune
 - o **28 novembre 2020** : repas des anciens (sous réserve)
- Bancs publics : Plusieurs résidents ont demandé l'installation de bancs publics (lotissement les Granges, le stade, le bourg)

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire prononce la levée de la séance à 22h50mn.

Compte-rendu affiché le 10 Septembre 2020.